COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
STATION DES ROUSSES
HAUT-JURA

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de communauté du 11 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 11 juin à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Bernard MAMET.

PRESENTS : **Mmes BON Cathy, BOUTERAON Elisabeth, CRETIN Claire, DEMOLY Fabienne, GALLOIS Delphine, GARDEY Murielle, GAY Evelyne, GRENIER Sandrine, REGAD Liliane, MM. BENOIT-GUYOD Sébastien, BONNEFOY Robert, BOURQUI Gilles, DEFFONTAINE Bernard, LACROIX Jean-Sébastien, LESEUR Francis, MAMET Bernard, MARCHAND Nolwenn, PROST Marcel, PUILLET Michel, REGARD Bernard, SOUFALIS Stéphane, VANDEL Pierre-Albert.**
EXCUSE AVEC POUVOIR : M. GODIN François (pouvoir à E. GAY).
ABSENT : M. MUOT Laurent.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.
L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Monsieur Gilles BOURQUI.

Monsieur le Président présente Monsieur Guillaume GARCIN qui va remplacer Madame Françoise VERKEST au poste de responsable des affaires financières de la CCSR.

Délibération n° 2014/040 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 mai 2014

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil de communauté du 6 mai 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 6 mai 2014 sans qu'aucune remarque ne soit formulée.

Délibération n° 2014/041 : Rapport annuel 2013 portant sur la gestion des activités nordiques, d'animations sportives et de loisirs

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de la précédente convention de régie intéressée qui a lié la Communauté de communes et la SOGESTAR jusqu'au 31 janvier 2014, il est prévu à l'article 30 que le délégataire doit fournir un rapport annuel de ses activités déléguées.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle ULRICH, Directrice de la SAEM SOGESTAR, qui présente le rapport 2013. Ce document, qui est joint en annexe de la note de synthèse, porte sur l'hiver 2012/2013 et l'été 2013. Il a donc un an de décalage. Parallèlement, et comme cela est prévu dans la nouvelle convention de délégation de service public, un bilan technique de la saison hivernale 2013/2014 sera transmis prochainement à la CCSR pour une présentation dans un prochain conseil communautaire.

Arrivées de M. Francis LESEUR et de Mme Cathy BON.

Michèle ULRICH explique que la saison d'hiver 2012/2013 a été marquée par des éléments climatiques favorables et une bonne fréquentation, notamment dès les vacances de Noël. Les conditions d'exploitation ont été facilitées par l'épaisseur et la stabilité du manteau neigeux. La saison estivale 2013 a bénéficié d'un bon ensoleillement propice à la consommation d'activités outdoor. Il faut conforter les sites aménagés afin d'offrir à la clientèle une offre diversifiée et des services de qualité. Le chiffre d'affaires des activités hivernales est en hausse de 9% par rapport à la saison précédente.

Monsieur Stéphane SOUFFALIS souhaite connaître le nombre d'enfants de la station qui ont bénéficié de badges nordiques gratuits afin de le comparer avec le nombre de badges nordiques « enfants » vendus qui est en forte baisse.

Monsieur Pierre-Albert VANDEL déclare qu'on ne peut se satisfaire d'un bilan financier négatif. Il faut se pencher sur ce problème pour tenter d'atteindre l'équilibre.

Madame Michèle ULRICH explique que les sources d'économie sont à rechercher dans le nombre de pistes et dans les périodes d'ouverture, car les charges d'exploitation sont aujourd'hui bien maîtrisées.

Monsieur Pierre-Albert VANDEL pense qu'il est important de rechercher une augmentation de la fréquentation et regrette la faible communication sur les athlètes de la station qui pourraient être de bons vecteurs de promotion du territoire. Il note également que le déficit des activités d'été est plus fort que celui des activités hivernales

Monsieur Laurent RICHARD répond qu'une partie des activités d'été sont gratuites et ne génèrent que des charges (randonnée, surveillance de baignade,...) sans recette.

Madame Evelyne GAY n'est pas d'accord avec Monsieur Pierre-Albert VANDEL et pense au contraire que la communication de la station a été effective au cours des derniers Jeux Olympiques d'hiver.

Monsieur Bernard REGARD déclare que ces sujets pourront être évoqués dans le cadre de la commission « activités de neige » dont la première réunion aura lieu jeudi 19 juin 2014. Il rappelle également que la CCSR a contribué financièrement à la venue d'Eurosport sur la Station des Rousses pendant 4 jours au cours des derniers Jeux Olympiques, et que la station n'est pas propriétaire des athlètes. Il a parfois été reproché à la station de faire de la récupération alors qu'il n'y a pas de contrat direct entre elle et les sportifs.

Monsieur Jean-Sébastien LACROIX annonce que la ligne de chemin de fer Nyon-La Cure va subir des travaux pendant 2 ans, ce qui va perturber les divers séjours en Suisse vendus par la station (Genève, Yvoire, ...).

Monsieur Francis LESEUR explique que le séjour à Yvoire est déficitaire et qu'il faut se poser la question du maintien de cette activité dans le catalogue de la station.

Madame Michèle ULRICH répond qu'une négociation sur ce sujet est prévue avec les interlocuteurs suisses.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le rapport annuel 2013 portant sur la gestion des activités nordiques, d'animations sportives et de loisirs dans le cadre de la régie intéressée.

Délibération n° 2014/042 : Approbation du règlement intérieur de la Communauté de communes

Vu les dispositions de l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la proposition de règlement intérieur établie par le Président et validée par le bureau communautaire dans sa séance du 28 mai 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur de la Communauté de communes de la Station des Rousses transmis dans la note de synthèse et annexé à la présente délibération.

Délibération n° 2014/043 : Espace des Mondes Polaires – attribution des marchés de travaux

Vu les délibérations prises antérieurement par le Conseil communautaire pour l'opération citée en objet et notamment celle du 17 juillet 2013 approuvant l'Avant Projet Définitif établi par le Cabinet d'Architectes REICHARDT-FERREUX, chargé de la maîtrise d'œuvre, et portant sur un montant de travaux estimé à **8 068 069,67 € HT** (mois M0) hors options, auquel il faut ajouter les options et prestations supplémentaires validées en phase PRO/DCE, à savoir :

- Aménagement intérieur bistrot polaire = 299 880 € HT ;
- Option étanchéité Fomglass = 242 070 € HT
- Prestation supplémentaire film sous toiture = 117 156 € HT ;
- Renforts structure charpente de la patinoire = 27 360 € HT ;
- Auvent sur façade = 50 649 € HT ;
- Prestations supplémentaires fluides = 37 172 € HT ;
- Panneaux mobiles = 7 600 € HT ;
- Prestations supplémentaires géothermie / fonds chaleur = 95 000 € HT

Le montant total des travaux est donc estimé à **8 944 957 € HT** (mois M0), soit 9 187 303 € HT actualisé au mois de mai 2014.

Sachant que le lot démolition a déjà été attribué pour un montant de 86 700 € HT et que 5 lots scénographiques seront consultés ultérieurement pour un montant estimé de 427 500 € HT, la somme des 30 lots mis en consultation dans le cadre de l'appel d'offres est évaluée à 8 673 103 € HT.

Considérant l'arrêté de permis de construire du 16 janvier 2013 ;
Considérant l'arrêté de permis de construire modificatif du 4 mars 2014 ;

Considérant les aides allouées par :
Le Département du Jura pour un montant de 2 124 000 €
La Région Franche-Comté pour un montant de 1 750 000 €
L'Europe au titre du FEDER pour un montant de 700 000 €
L'Etat au titre du FNADT pour un montant de 300 000 €
La Commune de Prémanon au titre d'un fonds de concours pour un montant de 750 000 €
L'ADEME au titre du programme EFFILOGIS (phase études) pour un montant de 30 000 €

Considérant les subventions escomptées de :
L'Etat au titre du CNDS pour un montant de 336 409 €

L'ADEME au titre du programme EFFILOGIS (phase travaux) pour un montant de 150 000 €
L'ADEME au titre du fonds chaleur pour un montant de 95 000 €

Considérant les avis de publicité parus dans le BOAMP/JOUE du 19 mars 2014, Le Progrès du 20 mars 2014, le Moniteur du 21 mars 2014,

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure d'appel d'offres ouvert, dont l'analyse des offres a eu lieu le 27 mai 2014 par la Commission d'appel d'offres (CAO);

Considérant le choix de la Commission d'appel d'offres de retenir les entreprises ayant fait l'offre économiquement la plus avantageuse pour 26 lots sur 30, dont le détail figure sur le procès-verbal de la commission d'appel d'offres joint en annexe de la note de synthèse pour un montant global de 7 717 643,66 € HT ;

Considérant la déclaration d'infructuosité de la Commission d'appel d'offres portant sur les lots 4, 6, 8 et 25 pour un montant estimé de 1 008 337,60 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- de prendre acte du choix des entreprises retenues pour les travaux effectué par la Commission d'appel d'offres (liste et détail dans le procès-verbal de la commission d'appel d'offres joint en annexe de la délibération),
- d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à signer les marchés correspondants avec ces entreprises,
- de relancer une consultation en procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 59 III 2° du Code des marchés publics, pour les lots 4, 6, 8 et 25 déclarés infructueux,
- de prendre acte que la dépense globale prévisionnelle est de **8 998 111 € HT** se déclinant comme suit :
    - 26 lots attribués en CAO du 27/05/14 = 7 717 643,66 €
    - 1 lot démolition attribué = 86 700,00 €
    - 4 lots infructueux à reconsulter (estimation) = 766 266,00 €
    - 5 lots scénographiques à consulter (estimation) = 427 500,00 €

Le coût global d'opération pour la partie Communauté de communes et pour la partie Commune de Prémanon, ainsi que le plan de financement prévisionnel seront communiqués de manière précise aux membres du conseil lors de la séance du 9 juillet 2014.

Délibération n° 2014/044 : Espace des Mondes Polaires – travaux du SIDEC pour l'extension du réseau de distribution publique d'électricité

Le SIDEC envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la Collectivité pour réaliser les travaux d'extension concernant l'électrification de l'Espace des Mondes Polaires à Prémanon.
Le montant total des travaux est estimé à 38 206,57 € HT.

Dans la mesure où ces interventions présentent un intérêt général, contribuant notamment à l'aménagement, à la mise en valeur et au développement du territoire communal, ainsi que la protection des paysages en cas de travaux réalisés en technique discrète, il est proposé de verser au SIDEC une contribution d'un montant estimé à 22 656,50 €.

Le financement de ce programme sera assuré selon les principes suivants :

	Montant HT	TVA	TTC
Montant des travaux projetés HT	**38 206,57 €**		
Part couverte par le Tarif : PCT	15 550,07 €		
Récupération de TVA		7 040,42 €	
Solde à la charge de la CCSR	22 656,50 €		
TOTAL	**38 206,57 €**	7 040,42 €	**45 246,99 €**

Vu le Code général des collectivités locales,
Vu les délibérations du SIDEC n°1621 du 25 janvier 2014 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Eclairage public,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver le projet de travaux d'extension à réaliser sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la collectivité d'un montant estimé à 38 206,57 € HT.
- de prendre acte que la part de la collectivité, estimée à 22 656,50 € HT sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :
  - ✓ à la hauteur de 80% avant le commencement des travaux ;
  - ✓ le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.
- d'autoriser le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoin, le Conseil communautaire devra être saisi pour accord.
- de s'engager en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limité du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations.
- d'autoriser le Président à demander au SIDEC la réalisation de l'opération ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autoriser le Président à signer tous les documents à cet effet.
- d'inscrire la dépense au budget annexe « Espace des Mondes Polaires » exercice 2014 - opération 3O63.

Délibération n° 2014/045 : Espace des Mondes Polaires – réalisation d'un contrat de prêt PSPL de 1 400 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Pour le financement de l'opération « Construction d'un Espace des Mondes Polaires à Prémanon », Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Station des Rousses est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1 400 000,00€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 24 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +1,00 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Constant
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, et après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **AUTORISE** à l'unanimité son Président, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Monsieur le Président explique que ce prêt devrait couvrir la moitié des besoins de financement de la Communauté de communes sur l'opération « Espace des Mondes Polaires ». La CCSR aura donc recours à un ou plusieurs prêts bancaires pour ce qu'il restera à financer, dans des conditions qu'il conviendra de déterminer.

Monsieur le Président fait remarquer que la Caisse des dépôts étudie précisément la situation financière de l'emprunteur avant de lui accorder un prêt.

Délibération n° 2014/046 : Redevance de ski de fond et des activités nordiques - tarifs pour la saison 2014/2015

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de communauté d'examiner et d'adopter le projet de grille tarifaire des activités nordiques pour la saison 2014/2015. Une hausse globale des tarifs est proposée à hauteur de 1,25% par rapport à l'hiver 2014/2015.

Monsieur le Président explique que cette augmentation a fait débat au cours de la réunion du bureau communautaire. Personnellement, il ne pense pas qu'une baisse de tarifs souhaitée par certains va améliorer la situation économique de l'activité. Et si l'on creuse le déficit, c'est le contribuable qui va payer.

Monsieur Nolwenn MARCHAND pense que le prix à la séance à 8,40 € est trop élevé et diminue le volume d'affaires. A chiffre d'affaires égal, il est préférable d'avoir 2 fois plus de monde sur les pistes en pratiquant un tarif abordable. Ce serait positif pour toute l'économie locale.

Monsieur le Président répond que si on était certain que la baisse des prix entraînait automatiquement une augmentation d'autant de la fréquentation, on l'aurait déjà fait.

Monsieur Francis LESEUR souhaite que cette question soit abordée en commission « activités de neige ». Il regrette que les pistes de ski de fond soient trop difficiles pour les touristes, ce qui ne les incite pas à revenir.

Monsieur Pierre-Albert VANDEL déclare qu'il est important d'avoir un débat de fond sur les activités nordiques afin qu'elles soient économiquement viables.

Monsieur Bernard REGARD explique qu'il conviendrait de décortiquer toutes les composantes des charges et des recettes des activités nordiques. C'est un travail à faire en commission. Il rappelle par ailleurs que la CCSR n'est pas seule à décider, et qu'une partie non négligeable des tarifs relèvent d'ENJ et de Nordique France.

Monsieur Michel PUILLET pense qu'il faut sans doute analyser les activités nordiques dans un cadre plus général des retombées sur le territoire.

Monsieur Laurent RICHARD rappelle aux membres du conseil qu'un important travail sur la requalification de l'offre nordique a été réalisé lors du dernier mandat sous la houlette de Mathias ARBEZ. Ce travail a fait l'objet d'un rapport qui est disponible auprès des services de la CCSR.

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD ajoute que des ajustements ont été effectués ces dernières années, en particulier sur les dates d'ouverture du domaine. Si ces décisions n'avaient pas été prises, le déficit aurait été encore plus important.

Monsieur Bernard REGARD explique que des sites réputés comme le Revard, les Saisies ou la Vattay, qui ont une porte d'entrée principale sur leur domaine nordique, n'ont pas les mêmes contraintes que la Station de Rousses.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE**, avec 20 voix pour, 2 voix contre et une abstention, d'approuver les tarifs de la redevance ski de fond et des activités nordiques pour la saison 2014/2015. La grille tarifaire approuvée est annexée à la délibération.

Contre : Nolwenn MARCHAND et Stéphane SOUFALIS. Abstention : Cathy BON.

Délibération n° 2014/047 : Politique tarifaire à destination des jeunes résidants de la Station des Rousses – saison hivernale 2014/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **APPROUVE** à l'unanimité les dispositions suivantes :

- gratuité de la redevance ski de fond aux jeunes résidants de la Station des Rousses âgés de 6 à 15 ans (nés en 2000 et après)
- gratuité de la redevance ski de fond aux compétiteurs licenciés des clubs de la Station des Rousses âgés de 16 à 25 ans (nés entre 1990 et 1999)
- gratuité de la redevance ski de fond à 5 dirigeants au sein de chaque ski club de la Station des Rousses
- gratuité de la redevance ski de fond aux élèves internes au collège des Rousses

Les avantages énumérés ci-dessus sont réservés aux détenteurs de la carte Rusée « spécial résidant ».

- gratuité de la redevance ski de fond aux élèves des écoles primaires de la Station des Rousses et du collège des Rousses dans le strict cadre du temps scolaire

Délibération n° 2014/048 : Tarif spécial accordé aux salariés retraités de la SAEM SOGESTAR sur les forfaits nordiques

La SAEM SOGESTAR a interpellé la CCSR pour savoir s'il était envisageable de faire bénéficier aux retraités de la SAEM SOGESTAR d'un tarif spécial, dès lors qu'ils ont travaillé à minima 4 saisons pour la SOGESTAR ou deux années pleines s'ils sont permanents. La réduction proposée serait de 50% sur les tarifs des forfaits nordiques hors promotion.

Monsieur Nolwenn MARCHAND pense que ce n'est pas un bon signal. C'est un cadeau empoisonné pour les salariés qui vont être pointés du doigt. Il serait plus opportun de faire le nécessaire pour que les salariés travaillent dans de bonnes conditions.

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD répond qu'il a un avis inverse, Connaissant le contexte économique actuel et l'implication des salariés de la SOGESTAR, il serait dommage de ne pouvoir leur offrir un petit avantage.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **ACCORDE**, avec 20 voix pour, 2 voix contre et une abstention, un tarif spécial aux retraités de la SAEM SOGESTAR, dès lors qu'ils ont travaillé à minima 4 saisons pour la SOGESTAR ou deux années pleines s'ils sont permanents. La réduction octroyée est de 50% sur les tarifs des forfaits nordiques hors promotion.

Contre : Cathy BON et Nolwenn MARCHAND. Abstention : Stéphane SOUFALIS.

Délibération n° 2014/049 : Requalification de l'offre nordique - aménagement de la porte d'entrée de la Combe du Vert aux Rousses (phase 1)

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que le secteur de la Combe du Vert est historiquement une zone de ski de fond particulièrement appréciée tant par les puristes que par les familles permettant, au plus proche du village des Rousses, l'accès à un massif d'altitude toujours bien enneigé.
Le diagnostic de cette zone, réalisé dans le cadre d'une étude de faisabilité menée en 2013 par le cabinet ABEST, met toutefois en évidence un cruel manque d'organisation du stationnement, notamment lors des pointes de fréquentation, ainsi que des conditions difficiles de manœuvre des navettes, associées à des enjeux de sécurité et de tranquillité des utilisateurs.
Ainsi, la Communauté de communes envisage un programme de réaménagement du secteur en deux phases distinctes, comportant dans un premier temps (en 2014) la restructuration des parkings existants, la libération des espaces au droit de l'entrée du domaine et des sites potentiels d'accueil, de repos ou de pique-nique, puis, dans une seconde période, la construction d'un chalet d'accueil adapté (en 2015).
Cette seconde phase ne pourra être effective qu'après la mise en place du nouveau PLU de la commune des Rousses qui a été approuvé par le Conseil municipal en mars 2014.

Monsieur le Président explique que la réfection de voirie ne sera pas directement réalisée par la Commune des Rousses, mais par la société qui exploite la carrière, tel que cela est prévu dans une convention. Il faudra par ailleurs rechercher un type d'aménagement qui limite l'imperméabilisation des sols.
Le dossier de demande de subvention porte uniquement sur **la première phase** qui affiche le budget prévisionnel suivant :

Travaux programmés –phase 1	Montant HT
Parking sur plate-forme et amélioration de l'accès à la porte d'entrée de la Combe du Vert	
- Nivellement et confortement	7 500,00 €
- Aménagement et balisage	2 500,00 €
- Reprise de voirie principale	Commune des Rousses
- Amélioration de l'intégration paysagère	3 000,00 €
- Liaison par piste de ski nordique entre parkings et chalet d'accueil	14 500,00 €
Restructuration des parkings existants	
- Préparation, terrassement et finition	12 500,00 €
- Revêtement de surface	36 000,00 €
- Collecte des eaux pluviales	9 500,00 €
Maîtrise d'oeuvre	
- Etude de faisabilité et relevés topographiques	7 300,00 €
- Honoraires maîtrise d'œuvre	9 695,00 €
- Divers et aléas	7 505,00 €
TOTAL opération HT	**110 000,00 €**

Par ailleurs, la Communauté de communes procédera à l'acquisition d'un terrain d'environ 4 000 m² auprès d'un propriétaire privé pour un montant estimé à 25 000 € TTC.

Monsieur Sébastien BENOIT- GUYOD explique que ce projet doit se faire dans sa globalité, La phase 1 n'a d'intérêt que si la phase 2 se fait.

Monsieur Francis LESEUR aimerait savoir si la Commune des Rousses a l'accord de l'exploitant pour la réfection de la route.

Monsieur le Président répond que la convention existe et qu'il convient de la faire respecter, sachant que l'exploitant vient d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploitation pour 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'accepter le projet d'amélioration des capacités et des conditions d'accueil de la Porte nordique de la Combe du Vert aux Rousses ;
- d'approuver la réalisation du projet en 2 phases : la première sur 2014 et la seconde sur 2015 ;
- d'approuver le coût prévisionnel de la phase 1 de l'opération estimé à 110 000 € HT et son plan de financement exposés ci-dessous :

Coût HT	Département	Etat FNADT	Communauté de communes
100%	10%	36 %	54 %
110 000€	**11 000 €**	**40 000 €**	**59 000 €**

- de lancer une consultation en procédure adaptée pour pouvoir engager les travaux de la phase 1 ;
- d'autoriser le Président à procéder aux démarches nécessaires à l'acquisition d'un terrain appartenant à Monsieur Louis TINGUELY ;
- de solliciter la participation financière du Département du Jura et de l'Etat sur la phase 1 de l'opération pour les montants définis dans le plan de financement ;
- de s'engager à réaliser les travaux de la phase 1 dans le cas de l'attribution des aides sollicitées et à prendre en charge la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces concernant cette opération ;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014 en section d'investissement – opération 3O65.

Délibération n° 2014/050 : BaliséOr - création d'un nouveau produit destiné aux groupes et validation de son tarif

L'activité BaliséOr rencontre un franc succès depuis sa création en 2012. En collaboration avec la SAEM SOGESTAR et François GONON, un nouveau produit « Balis'Express » destiné aux groupes et aux séminaires d'entreprise a été créé. Cette activité sera organisée sur la base de 15 personnes, de manière à confronter sous forme de challenge deux équipes qui progresseront en parallèle sur la place d'armes du Fort des Rousses. Le principe est de trouver le plus rapidement dans un espace défini les bonnes balises de course d'orientation que l'animateur propose à partir d'un plan.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **APPROUVE** à l'unanimité le tarif de cette activité « Balis'Express » à 150 € TTC (base de 15 personnes - durée 2h).

Délibération n° 2014/051 : Aménagement des rives du lac de Lamoura (phase 1) – attribution des marchés de travaux et validation du plan de financement pour la réhabilitation du point d'accueil

Monsieur le Président rappelle que le 17 juillet 2013, le Conseil de communauté a décidé de lancer l'opération « Aménagement des rives du lac de Lamoura », qui a fait l'objet d'une étude de définition en 2010/2011. Cette opération, estimée à 150 000 € HT, est menée en partenariat avec la Commune de Lamoura et le Parc naturel régional du Haut-Jura.
La réfection du platelage fait l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Europe dans le cadre du programme Life (accompagnement sur la valorisation du milieu tourbeux) par le Parc. Les

délais ne permettant pas d'engager les travaux sur le platelage en 2014, l'aménagement des rives du lac de Lamoura est scindé en 3 phases :

- 2014 : réhabilitation du point d'accueil du lac de Lamoura (rénovation de la façade du bâtiment, réfection des sanitaires accessibles aux PMR).
- 2015 : réfection du platelage et amélioration des cheminements.
- 2016 : réaménagement de la plage.

Monsieur le Président explique que ce phasage est également nécessaire car il n'est pas possible de tout payer en une seule fois.
La maîtrise d'œuvre a été confiée à la société ATELIER DU TRIANGLE. Au cours des mois d'avril et mai 2014, une consultation a été lancée pour choisir les entreprises chargées de réhabiliter le point d'accueil du lac dans le cadre de la phase 1. Les résultats de l'analyse des offres sont les suivants :

OFFRES -CONSULTATION REHABILITATION DU POINT D'ACCUEIL DU LAC DE LAMOURA		
	Offres classées n°1	Offres classées n°2
LOT 11 - MENUISERIES	CHEVALIER GIROD	SARL PACAUD
TOTAL HT (Estim.13242,00€)	8 615,78	9 574,85
TOTAL TTC	10 338,94	11 489,82
LOT 12 - PLATRERIE-PEINTURE	SA REVERCHON	BONGLET
TOTAL HT (Estim. 2115,54€)	1 825,60	2 955,40
TOTAL TTC	2 190,72	3 546,48
LOT 16 - ELECTRICITE	CRICELEC	
TOTAL HT (Estim.990,00€)	1 581,00	
TOTAL TTC	1 897,20	
LOT 18 - CARRELAGE-FAIENCE	PRIMATESTA	
TOTAL HT (Estim.1858,00€)	1 969,20	
TOTAL TTC	2 363,04	
OFFRE HORS MARCHE LOT 13 - PLOMBERIE - SANITAIRE	ALLAIN	
TOTAL HT (Estim.2550,00)€)	2 254,02	
TOTAL TTC	2 704,82	

	€ HT	€ TTC
TOTAL OFFRES	16 245,60	19 494,72
TOTAL OFFRES + ESTIMATION DEMOLITION	18 209,60	21 851,52
TOTAL TRAVAUX + MOE déjà engagé+estim à venir	25 795,60	30 954,72

Monsieur Francis LESEUR se réjouit de la collaboration entre la CCSR et la Commune de Lamoura qui a validé la répartition des travaux proposée le 2 juin dernier. Les travaux ont débuté la semaine dernière par la démolition des anciens sanitaires et la pose des cloisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation du projet en 3 phases telles qu'indiquées ci-dessus ;
- de prendre note du choix des entreprises classées n°1 et du coût des travaux de la première phase ;
- d'engager les travaux de la première phase sur la base du plan de financement suivant :

Total offres travaux	Commune de Lamoura	CCSR
16 245,60 € HT	8 122,80 € HT	8 122,80 € HT
100 %	50 %	50 %

Charges supplémentaires :	*Démolition* : 1 964,24 €	*MOE* : 4 389 € + estim. 3 197 € = 7 586 €
Total toutes charges HT	10 086,80 €	15 708,80 €
Total toutes charges TTC	**12 104,16 €**	**18 850,56 €**

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces concernant cette opération ;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014 en section d'investissement – opération 64.

Délibération n° 2014/052 : Attribution d'une subvention à l'association des Gardiens de la Boissellerie d'Amont pour la réalisation d'un complément d'étude technique concernant l'extension du musée de la Boissellerie

Monsieur le Président propose d'accorder une subvention de 5 000 € à l'association des Gardiens de la Boissellerie d'Amont pour la réalisation d'un complément d'étude technique concernant l'extension du musée de la Boissellerie.
Cette somme est déjà inscrite dans le budget primitif 2014 de la Communauté de communes – opération 36.

Madame Evelyne GAY explique qu'il s'agit d'un beau projet de muséographie et de scénographie qui fera vivre la partie habitation du musée grâce à des procédés tirés du cinéma.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **ACCORDE** à l'unanimité une subvention de 5 000 € à l'association des Gardiens de la Boissellerie d'Amont pour la réalisation d'un complément d'étude technique concernant l'extension du musée de la Boissellerie.

Délibération n° 2014/053 : Niveau de rémunération du (ou de la) futur(e) Président(e) de la SAEM SOGESTAR

Monsieur le Président explique qu'il y a plusieurs sous-questions et qu'il convient déjà de répondre à la première concernant la rémunération.

Monsieur le Président propose de fixer le montant maximum de rémunération du (ou de la) Président(e) de la SAEM SOGESTAR par équivalence avec le montant maximum des indemnités que peut percevoir le ou la Président(e) de la Communauté de communes de la Station des Rousses, soit 1568,11 euros bruts (soit 41,25% de l'indice 1015 de la fonction publique territoriale). C'est un plafond. Ensuite, c'est au conseil d'administration de la SOGESTAR d'en faire son affaire et de déterminer la rémunération.

Monsieur Marcel PROST demande s'il s'agit du maximum légal. Monsieur Laurent RICHARD répond que le plafond maximal autorisé par la loi est basé sur l'indemnité parlementaire.

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD estime que ce vote permettra d'éviter les rumeurs et ragots sur cette rémunération et d'afficher une certaine clarté par rapport à la population locale.

Vu le courrier de la SAEM SOGESTAR en date du 22 mai 2014,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-12 et L1524-5,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de fixer le montant maximum de rémunération du (ou de la) Président(e) de la SAEM SOGESTAR par équivalence avec le montant maximum des indemnités que peut percevoir le Président de la Communauté de communes de la Station des Rousses, soit 1568,11 euros bruts (soit 41,25% de l'indice 1015 de la fonction publique territoriale).

Délibération n° 2014/054 : Désignation d'un candidat à la Présidence de la SAEM SOGESTAR

Ainsi que le propose une note de la Fédération des entreprises publiques locales et dans un souci de bonne administration des décisions communautaires, Monsieur le Président souhaite que soit désigné le candidat de la Communauté de communes à la présidence du conseil d'administration de la SAEM SOGESTAR. Sans constituer une obligation en tant que telle, cette délibération ne vise qu'à autoriser la candidature d'un élu à la présidence du conseil d'administration ; celui-ci étant considéré comme mandaté pour agir au nom de la collectivité. Il appartiendra ensuite au conseil d'administration de la SAEM de désigner le président.

Monsieur le Président propose d'opérer en 2 temps en répondant à 2 questions :

- Souhaitez-vous que la CCSR affiche un candidat ?
- Qui est candidat ?

Monsieur Francis LESEUR souhaite savoir de quel droit la Communauté de communes va désigner un candidat. Ce sont les membres du conseil d'administration qui désignent librement le Président. C'est la première fois que cela se fait ainsi.

Monsieur Bernard REGARD répond que cela s'est déjà produit en 2002 et en 2008. En 2008, Monsieur José CAMELIN avait posé sa candidature au conseil de communauté qui avait délibéré.

Monsieur Nolwenn MARCHAND déclare que cette question n'est pas inscrite à l'ordre du jour. On connaît les équilibres au sein de la CCSR et au sein de la SOGESTAR. Monsieur Nolwenn MARCHAND explique que ce genre de manœuvre ne lui convient pas.

Monsieur Bernard REGARD répond qu'il n'est pas choqué par la procédure.

Monsieur le Président récuse le terme de manœuvre. C'est une pratique courante dans certaines SAEM.

Monsieur Nolwenn MARCHAND répond que ce type de procédé est effectivement utilisé lorsqu'il y a plusieurs actionnaires publics au sein d'une SAEM, ce qui n'est pas le cas de la SOGESTAR.

Pour Madame Evelyne GAY, il ne faut pas mettre au même niveau la question de la rémunération qui est prévue par le CGCT et qui impacte les finances de la CCSR et celle de l'élection du président.

Monsieur Stéphane SOUFALIS déclare qu'une primaire disqualifie toujours ceux qui perdent. Là, ce n'est pas le cas. Cela pourrait créer de la confusion.

Monsieur Marcel PROST estime que c'est contradictoire qu'il puisse y avoir d'autres candidats que le candidat désigné par le Conseil communautaire. S'il y a un autre candidat, il se présentera contre le candidat officiel et contre la décision de la CCSR. S'il est élu, il sera en opposition avec le conseil communautaire.

Monsieur Bernard REGARD répond que le Conseil communautaire a tout pouvoir de redésigner les administrateurs de la SAEM ensuite.

Monsieur Francis LESEUR déclare que si c'est une menace, cela s'apparente à une dictature.

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD répond que le mot dictature est mal choisi alors que la représentativité des 4 villages au sein du conseil d'administration de la SAEM a été conservée.

Monsieur Bernard REGARD ajoute que la SAEM SOGESTAR n'est pas un jouet, elle a 120 salariés, il faut se rappeler de la situation de blocage de 2008 lorsque José CAMELIN et François GODIN ne se sont plus entendus.

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD déclare que s'il y a plusieurs candidats, ils n'ont qu'à se présenter ce soir.

Monsieur Francis LESEUR explique que les candidats ne sont pas obligés de le dire ce soir.

Monsieur le Président répond que c'est le refus d'une certaine transparence. Il propose à l'assemblée de répondre à la question suivante : acceptez-vous que le conseil de communauté désigne son candidat à la présidence de la SAEM SOGESTAR ?

5 conseillers (Mmes Murielle GARDEY, Evelyne GAY, MM. François GODIN, Francis LESEUR, Marcel PROST) demandent le vote à bulletin secret, ce qui est insuffisant puisque le règlement intérieur prévoit qu' « il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclament ».

A la demande de Monsieur Francis LESEUR, la séance est suspendue pendant 2 minutes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **ACCEPTE**, avec 12 voix pour, 10 voix contre et une abstention, de désigner un candidat à la présidence de la SAEM SOGESTAR,

Abstention : M. Marcel PROST
Contre : Mmes Cathy BON, Murielle GARDEY, Evelyne GAY, Liliane REGAD, MM. Bernard DEFFONTAINE, François GODIN, Francis LESEUR, Nolwenn MARCHAND, Michel PUILLET, Stéphane SOUFALIS.

Monsieur le Président pose la seconde question : parmi les 8 administrateurs de la SAEM, qui est candidat à la présidence ?

Monsieur Jean-Sébastien LACROIX présente sa candidature.

Monsieur Francis LESEUR n'est pas candidat mais se réserve le droit de présenter sa candidature lors de la séance du conseil d'administration de la SAEM.

A la demande de Mme Cathy BON, Monsieur Jean-Sébastien LACROIX présente ses motivations et ses compétences pour le poste.

Monsieur Francis LESEUR ne prend pas part au vote.

Au 1er tour de scrutin
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 22
- Bulletins blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

A obtenu :
M. Jean-Sébastien LACROIX : 13 voix

M. Jean-Sébastien LACROIX, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été désigné candidat de la CCSR à la présidence du conseil d'administration de la SAEM SOGESTAR.

Délibération n° 2014/055 : Décision modificative n°1 du budget annexe été/hiver

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 mars 2014 approuvant le budget primitif 2014,
Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Communauté de communes,
Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe été/hiver qui est jointe à la délibération.

Délibération n° 2014/056 : Liste des actes signés par le Président

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil de communauté du 6 mai 2014 donnant délégation d'attributions au Président,
Monsieur le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du Conseil de communauté :

- Contrat pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Combe du Vert
  Cocontractant : ABEST prix TTC : 12 642.00 €
- Contrat pour le remplacement d'un ordinateur
  Cocontractant : ABSYS Informatique prix TTC : 1 869.30 €
- Contrat pour les dépliants et cartes du nouveau parcours BaliséOr
  Cocontractant : CAIRE Imprimerie prix TTC : 1 948.80 €
- Contrat pour le matériel pour BaliséOr
  Cocontractant : Sport Ident prix TTC : 3 282.30 €

Questions diverses

- **Pôle modal des Jouvencelles – étude pour l'amélioration de l'accessibilité et des échanges.**

Monsieur Laurent RICHARD explique que le parking des Jouvencelles connaît, en période hivernale et notamment lors des vacances scolaires, une fréquentation de plus en plus importante. Cette situation conduit à un certain nombre de dysfonctionnements : stationnement automobile anarchique, gêne à la circulation des skibus, conflits entre automobilistes, skieurs, promeneurs,...
Dans un tel contexte, la CCSR souhaite disposer d'une étude globale du site lui permettant d'engager des actions d'amélioration à court, moyen et long termes.

Monsieur le Président ajoute que cette étude devra être menée en période hivernale afin de ne pas rester à un niveau théorique et de faire une analyse de la situation sur site.

Monsieur Bernard REGARD déclare qu'il ne faut pas dissocier cette étude de la réflexion plus globale sur le réaménagement du front de neige et sur les futurs investissements.

Monsieur Laurent RICHARD explique que le coût de cette étude, qui est évalué à 10 500 € HT, sera pris en charge intégralement par le Parc naturel régional du Haut-Jura dans le cadre du Pays du Haut-Jura. Une consultation sera organisée prochainement afin d'obtenir la meilleure offre possible.

- **Chiffres clés du tourisme.**

Ce document a été réalisé en interne par Madame Clotilde DESARMENIEN. Il est édité chaque année depuis 2013, ce qui permet de comparer et d'évaluer l'activité touristique d'une année sur l'autre.

- **Point sur la situation des hébergements collectifs de la Station des Rousses**
  - **VVL** : Monsieur le président explique qu'il a reçu hier le nouveau Président du SIVVL qui a confirmé :
    - le redressement judiciaire d'Hôtels et Résidences qui exploite actuellement le village vacances ;
    - la demande adressée par le SIVVL à GECO de réitérer sa promesse d'achat ;

- la volonté réaffirmée des élus du SIVVL de céder le bien.

Monsieur Francis LESEUR est très pessimiste pour l'avenir du VVL et pense qu'on va tout droit vers une friche ou un programme immobilier.

- **Centre des Jacobeys à Prémanon** : la date de fermeture initialement programmée le 31 août 2014 est reportée d'une année. Le montage proposé par la SOCAD n'a pas été retenu. L'association des PEP 21 souhaite réengager des discussions avec la SEMCODA.

  Monsieur Nolwenn MARCHAND pense que la situation délicate de nombreux centres de vacances sur la station pose une question : que peuvent faire les collectivités sur le long terme, et pas au coup par coup comme c'est le cas actuellement ?

- **Ecole des Neiges à Lamoura** : Monsieur le Président explique que cet établissement a un projet de rénovation qui est actuellement bloqué par le plafonnement des aides publiques.

  Monsieur Francis LESEUR est plus optimiste car c'est un dossier moins lourd financièrement que les 2 premiers évoqués, l'investissement étant estimé à 500 000 €.

- **Val d'orbe à Bois d'Amont** : Monsieur le Président expose que l'opérateur touristique Villages Clubs du soleil est en cours de fusion avec Renouveau et devrait, à ce titre, exploiter le centre de vacances du Val d'Orbe à Bois d'Amont dès cet été.

  Madame Evelyne GAY explique que Villages Clubs du soleil est très présent dans les Alpes. Il propose une formule originale qui inclut toutes les activités dans le prix du séjour (sauf les boissons). La clientèle de Villages Clubs du soleil est certainement plus argentée que la clientèle actuelle de Renouveau. Heureusement que la Commune de Bois d'Amont a effectué la réhabilitation du Val d'Orbe, sinon il n'aurait sans doute pas été repris.

- **Information sur l'implantation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.**

Monsieur le Président déclare que 2 sites d'implantation ont été retenus sur la Station des Rousses : Bois d'Amont et Les Rousses. Il reste encore des incertitudes sur l'emplacement définitif des bornes. Aux Rousses, le choix de l'Office de tourisme n'est peut-être pas le meilleur, car on peut craindre une certaine surcharge dans ce secteur. Par ailleurs, il serait souhaitable de connaitre plus précisément le montant des charges qui seront payées par la CCSR.

Monsieur le Président propose de réexaminer cette question lors de la prochaine séance du Conseil de communauté du 9 juillet 2014.

- **1ère Journée Mondiale des Chevaliers – 20 septembre 2014.**

Monsieur le Président informe les membres du conseil qu'un projet de convention entre Monsieur ARNAUD et le Baron KLEINER a été élaboré pour sécuriser financièrement les prestataires de services qui devraient intervenir à l'occasion de cet évènement, ainsi que les personnes qui ont déjà acheté un billet. C'est une convention contraignante qui doit permettre d'éviter les impayés. Ce projet de convention a été soumis pour avis à la préfecture et sera ensuite transmis pour signature au Baron KLEINER.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h45.

Fait aux Rousses, le 12 juin 2014

Le Président,
Bernard MAMET

Le Secrétaire,
Gilles BOURQUI

Communauté de Communes de la Station des Rousses * HT-JURA *